

2011-12-14

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Échanges internationaux de services

(Article pour la Revue économique de décembre 2011)

Bien que les activités de services constituent une part prépondérante de l'activité et de l'emploi, elles n'occupent qu'une place mineure dans les échanges internationaux. De manière générale, les échanges de services ont donc bénéficié d'un intérêt moindre que les échanges de biens dans le cadre de la politique de compétitivité, et ils ont fait l'objet de moins d'attention dans les études économiques. La difficulté pour les statisticiens d'appréhender les échanges de services, l'hétérogénéité de ceux-ci et la dispersion des acteurs présents sur ce marché n'ont en outre pas facilité l'analyse économique des échanges de services.

Au-delà d'une sous-évaluation due aux difficultés statistiques inhérentes à leur mesure, différents facteurs concourent à la faiblesse relative des échanges internationaux de services. Ainsi, l'exigence de proximité dans l'espace et dans le temps entre le prestataire et le consommateur de services, l'existence de canaux alternatifs aux exportations de services, dont les ventes via des filiales à l'étranger, ainsi qu'une réglementation plus contraignante que celle en vigueur sur le marché des biens constituent autant de freins et de limites aux échanges transfrontaliers de services.

Pourtant, en dépit de la faiblesse des montants bruts des échanges internationaux de services, le solde des services - obtenu comme la différence entre les exportations et les importations de services - s'est élargi en Belgique ces quinze dernières années, passant de 0,1 % du PIB en 1995 à 2,4 % en 2010. Compensant en partie la détérioration du solde des marchandises, les exportations nettes de services sont devenues progressivement le moteur principal du solde courant, qui s'élevait à 3,1 % du PIB en 2010. Sur le plan macroéconomique, elles contribuent dès lors à préserver la position extérieure de l'économie, en lui apportant un surcroît de ressources lui permettant de financer la demande intérieure de manière équilibrée.

La position centrale de la Belgique dans le tissu économique européen constitue l'un des principaux facteurs ayant contribué aux bonnes performances des échanges de services de la Belgique. Cette position au cœur de l'Europe a favorisé un rôle d'intermédiation géographique, qui s'est traduit par une offre de services adaptés à l'internationalisation du commerce. Les services de transport et de logistique ont ainsi pu se développer, en particulier grâce à l'importance du port d'Anvers dans les flux maritimes.

Le rôle de point d'intersection que joue la Belgique ne se limite toutefois pas aux services liés au commerce des marchandises. Associée à sa position centrale, la qualité de son capital humain est en effet un autre facteur déterminant de l'essor des exportations de services de la Belgique. Ce capital humain a renforcé l'attrait exercé sur de grandes institutions, qu'elles soient publiques ou privées. En accueillant les sièges des institutions européennes et de plusieurs multinationales, la Belgique a pris pied dans une économie qui s'est globalisée ces deux dernières décennies.

Ces bonnes performances générales de la Belgique en matière d'échanges de services ne se manifestent toutefois pas dans toutes les catégories de services. Certaines d'entre elles, comme la construction ou le génie civil, sont en général proposées aux consommateurs étrangers via d'autres modalités que les échanges transfrontaliers. Dans ces secteurs, le recours aux investissements directs à l'étranger permet en effet de contourner l'exigence de proximité nécessaire aux échanges. L'analyse effectuée dans le cadre du présent article n'a dès lors pu en confirmer la vigueur.

D'autres catégories de services se sont également moins développées. En particulier, les services liés aux technologies de l'information et de la communication n'ont pas enregistré un essor particulier. Par ailleurs, la part des services qui mettent en avant la créativité, comme la recherche et le développement ou les brevets, est encore modeste. L'ensemble de ces services constitue pourtant un catalyseur de la croissance dont toute l'économie pourrait bénéficier, et le capital humain nécessaire à une telle évolution est disponible en Belgique.

N° d'entreprise: 0203.201.340

RPM Bruxelles

Au final, si l'expansion des services liés à la position centrale de la Belgique en Europe est une garantie appréciable pour l'avenir, le développement plus timide de certains services porteurs de croissance doit rester un point d'attention. Les politiques mises en œuvre devront dès lors s'attacher à renforcer les seconds en soutenant le développement des entreprises actives dans ces domaines, tout en continuant à soutenir l'essor des premiers.